



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- Servitudes ponctuelles**
- ★ AC1 - Servitude de protection des monuments historiques (monument classé)
- Servitudes surfaciques**
- AC1 - Servitude de protection des monuments historiques
  - AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits
  - AC2 - Servitude de protection des sites et monuments naturels (sites classés)
  - EL2 - Servitudes relatives aux surfaces submersibles P.P.R.N.P
  - EL7 - Servitudes d'alignement
  - PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
  - PT2 - Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
  - T1 - Servitude de visibilité sur les voies ferrées
- Servitudes linéaires**
- I3 - Servitude relative au canalisation de transport et de distribution de gaz
  - PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunication



**7.1.C Plan des servitudes d'utilité publique**  
 Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

